

Renoncement à succession

Par Brigitte Boutin, le 10/12/2018 à 10:42

Bonjour, Mon frère aîné est DCD le 28/02/18 au Portugal. Il était retraité, n'a jamais été marié et n'a pas d'enfant. Il était hébergé chez des amis donc n'avait aucun bien (ni appartement, ni voiture etc.). J'ai réussi après 4 mois d'attente à avoir un acte de DC et je l'ai envoyé aux différentes caisses. Je suis allée au Tribunal de mon secteur afin d'avoir le document de renonciation à la succession mais ils m'ont dit que ce document ne serait pas valable car mon frère est DCD au Portugal... J'ai pris contact au Portugal qui m'a répondu que cela ne les concernait pas puisque mon frère n'avait aucun bien ni aucun revenu provenant de leur pays ! je suis donc dans l'impasse et les caisses me réclament l'argent "trop perçu" que je n'ai pas et qui est resté sur son compte postal. Je ne veux pas obtenir cet argent car à ce que j'en sais, mon frère qui a eu une entreprise doit pas mal d'argent à l'URSAFF.... que me conseillez vous 2

Merci